

## **Olivier Bibou Nissack qui occupe la cellule 16 du sous-sol du Secrétariat d'Etat à la Défense n'a plus droit au bain de soleil rapporte ses avocats.**

Le commandant d'escadron, un certain « Bialo » a tenté de lui faire signer un PV d'audition présigné par un OPJ avec à l'entête le nom du commandant d'escadron, du lieutenant et de l'adjudant qui l'ont auditionné. C'est le lanceur d'alertes et journaliste camerounais en exil, Boris Bertolt, qui a révélé mercredi passé cette information.

Boris Bertolt exposait la situation critique d'Olivier Bibou Nissack, Porte-parole de Maurice Kamto, enlevé à son domicile le 22 septembre 2020 devant son épouse et ses enfants.

A en croire ses avocats, les cellules 15 et 17 qui lui sont voisines ont été vidées de leurs occupants pour isoler complètement Bibou Nissack de toute présence humaine.

Pour rappel, le Cameroun a ratifié un certain nombre d'instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la Convention contre la torture, Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui, interdisent tous les deux la torture et les autres traitements cruels, inhumain et dégradant.

En vertu du droit international, la torture est un crime soumis à la compétence universelle, ce qui signifie que tout pays peut juger de tels actes indépendamment du lieu où le crime a eu lieu ou de la nationalité de l'auteur des abus ou de la victime.

---